

Mise en œuvre du passeport EDUCFI au collège

Foire aux questions (FAQ)

Quel est le texte officiel sur lequel s'appuyer pour mettre en œuvre le passeport EDUCFI ?

- ➔ [note de service relative à la mise en œuvre et aux modalités d'organisation du passeport EDUCFI dans les collèges et dans la voie professionnelle](#) parue au BOENJS du 24/10/2024

Quels sont les établissements concernés par le passeport EDUCFI au collège ?

- ➔ Tous les collèges publics et privés sous contrat inscrivent leurs élèves de 4^e au passeport EDUCFI.

Quels sont les élèves concernés par le passeport EDUCFI dans la voie professionnelle ?

- ➔ Les élèves de 4^e et 4^e SEGPA
- ➔ Les élèves de 3^e prépa-métiers

Quand inscrire les élèves au passeport EDUCFI ?

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 29 mai 2026.

Comment inscrire les élèves au passeport EDUCFI ?

Les inscriptions sont saisies dans l'application SIECLE.

Pour inscrire les collégiens au Passeport EDUCFI, la saisie est à faire dans le menu Diplômes/Attestations de l'application SIECLE (EDUCFI apparaît dans la liste déroulante).

La passation est ensuite organisée par les professeurs selon un calendrier et des modalités qu'ils décident à partir des supports et des ressources accessibles sur [éduscol](#).

Quels sont les professeurs mobilisés pour la passation du passeport EDUCFI ?

L'EDUCFI ne nécessite pas de compétences professionnelles spécifiques et elle favorise une contextualisation de la mise en œuvre des programmes. Tous les professeurs peuvent s'engager dans le passeport EDUCFI. Certaines entrées de programmes permettent de travailler directement ou indirectement des questions budgétaires et financières. Pour approfondir cette question, consulter la ressource éducol [L'EDUCFI au cœur des enseignements](#).

Existe-t-il un référentiel de compétences pour l'EDUCFI ?

Oui, le 27 septembre 2023, la [Commission européenne et le Réseau international d'éducation financière de l'OCDE](#) ont publié le cadre commun de compétences financières UE/OCDE/INFE pour les enfants et les jeunes ([version excel](#) et [version pdf](#)), cadre qui permet de cibler les attendus.

Dans quelle logique s'inscrit le passeport EDUCFI au collège ?

L'EDUCFI s'inscrit dans la logique des parcours éducatifs.

Le parcours Avenir

L'EDUCFI offre l'opportunité de découvrir le monde économique et professionnel : sensibilisation concrète à l'économie via des situations d'apprentissage ancrées dans la vie réelle, découverte de métiers liés à la finance et à l'économie, création de partenariats et développement du lien école/entreprise.

Le parcours citoyen

Mieux former les élèves à la gestion d'un budget, de leur épargne, de leur endettement, mieux informer et prévenir les arnaques financières, les interroger et réfléchir à la place de l'argent dans la société, c'est donner aux élèves les moyens de faire des choix adaptés à leurs intérêts. De l'école au lycée, l'EDUCFI a pour objectif de transmettre à chaque élève des clés pour mieux comprendre son environnement économique immédiat et les débats économiques afin d'être en mesure de juger de leur pertinence et d'agir en citoyen éclairé.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Des projets autour de l'EDUCFI peuvent être proposés aux élèves dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle. Par exemple :

- L'histoire, les enjeux et le fonctionnement d'une monnaie ;
- Le thème de l'argent dans toutes les formes d'arts.

L'ensemble des 6 modules, constituant le diaporama support de la formation, doit-il nécessairement être abordé pour valider le passeport EDUCFI ?

Oui, les thématiques de l'EDUCFI sont structurées en 6 modules recouvrant l'ensemble des compétences attendues pour le passeport EDUCFI au collège : budget, compte bancaire, épargne, crédit, moyens de paiement, arnaques.

Pour valider le passeport, le collégien doit avoir répondu avec justesse à au moins la moitié des questions soumises.

Les 6 modules du diaporama doivent-ils être traités dans l'ordre ?

Non, l'ordre n'est pas un impératif.

Combien de temps faut-il prévoir pour la passation du passeport EDUCFI ?

À titre indicatif, la durée de passation est de 3 heures, temps incluant le quiz.

Les modalités retenues peuvent être diversifiées et relèvent pleinement de la liberté pédagogique des professeurs. Cependant il est préconisé d'organiser plusieurs séquences.

Est-il possible de répartir les 6 modules du passeport EDUCFI au sein d'une équipe pédagogique ?

Oui, c'est même recommandé. Les professeurs peuvent également travailler en co-intervention, de façon disciplinaire ou interdisciplinaire.

La délivrance du passeport est-elle conditionnée à la validation de chacun des 6 modules ?

Oui

Est-il possible d'organiser le passeport EDUCFI au mois de juin ?

Oui. Bien que la période d'inscription se termine le 29 mai 2026, il est possible à titre exceptionnel, de saisir l'inscription via la base SIECLE avant le 29 mai pour une passation en juin.

Le diaporama est-il un support obligatoire à utiliser par les équipes ?

Non, le diaporama est conçu comme un support de base. Les équipes éducatives qui s'emparent de la passation du passeport EDUCFI sont libres de l'utiliser comme une ressource et d'intégrer dans leurs supports habituels les éléments du diaporama qu'elles souhaitent travailler avec les élèves.

Les équipes s'assurent que les contenus travaillés permettent aux élèves de répondre correctement au quiz, condition pour obtenir le passeport EDUCFI.

Pourquoi existe-t-il deux versions du quiz ?

Deux versions du quiz (10 et 20 questions) sont proposées aux équipes pour les aider à évaluer au mieux leurs classes, selon leurs profils et le temps imparti pour la passation.

Comment les élèves peuvent-ils valoriser les compétences EDUCFI acquises ?

Les élèves peuvent choisir de présenter leur expérience ou tout autre projet autour du passeport EDUCFI à l'épreuve orale du DNB.